

**QUATRE VINGTIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES
1^{ère} COMMISSION
QUESTION DE DESARMEMENT ET DE SECURITÉ
INTERNATIONALE : Armes conventionnelles**

**Intervention de SEM Issa KONFOUROU, Ambassadeur,
Représentant permanent du Mali auprès des Nations Unies à
l'occasion débat général**

Temps de parole (3mn)

(New York, le 23 Octobre 2025)

Monsieur le Président,

Pour commencer, je tiens à vous adresser les félicitations de la délégation malienne pour votre élection à la présidence de la Commission ainsi qu'à l'ensemble des membres du Bureau. A cet égard, je puis vous assurer de son plein soutien.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par le Mouvement des non-alignés et par le Groupe africain et se félicite également des documents sur les armes classiques, notamment la Convention des Nations Unies de 1980 sur certains armes classiques et ses protocoles, le Traité sur le commerce des armes de 2013 et le document final de la 4^{ème} Conférence sur la prolifération des ALPC.

Monsieur le Président

A présent, je voudrais aborder une problématique croissante et préoccupante : la production, la prolifération des armes conventionnelles et l'utilisation des technologies par les groupes armés terroristes au Sahel central à des fins criminelles. Cette tendance représente un défi significatif pour la paix et la sécurité au Sahel et particulièrement au Mali, où les groupes criminels mènent des attaques terroristes, notamment contre les civils et les infrastructures.

Il est important de reconnaître que l'absence de régulation stricte au niveau international et les soutiens dont bénéficient ces groupes facilitent l'acquisition de ces armes et leur utilisation. Par Conséquent, nous devons travailler ensemble pour établir des normes claires et des mécanismes robustes de contrôle et de traçage des munitions classiques.

Monsieur le Président,

Comme en témoigne la Déclaration de Bamako de 2000 sur la prolifération des armes légères et de petit calibre, le Mali a été à l'avant garde de la lutte contre cette menace existentielle pour nos Etats.

Les données montrent que l'augmentation significative de la violence au Sahel est directement liée à la prolifération des armes conventionnelles, entravant les efforts déployés par les pays de la région, dans le cadre de la résolution des conflits.

Face à ces défis, Le Burkina Faso, le Mali et Niger ont créé à Niamey, le 06 juillet 2024, la Confédération des Etats du Sahel (AES), afin de mutualiser leurs efforts pour, non seulement renforcer le mécanisme de défense collective et d'assistance mutuelle des Etats membres, mais aussi pour réaliser une Diplomatie cohérente et un Développement harmonieux de leur espace commun.

C'est le lieu de saluer les résultats engrangés par les forces de défense et de sécurité de la Confédération des Etats du Sahel sur le terrain.

Dans le cadre multilatéral, nous devons renforcer la réglementation internationale, la coopération internationale mais également soutenir le développement socio-économique. En effet, nous demeurons convaincus que pour lutter efficacement contre les causes profondes de l'insécurité, il est crucial de promouvoir également le développement social et économique en offrant des alternatives viables, notamment aux jeunes.

Pour conclure, je voudrais exprimer notre gratitude à l'ensemble des partenaires qui restent mobilisés à nos côtés dans cette lutte difficile et complexe pour la paix et la stabilité au bénéfice exclusif de nos populations.

Je vous remercie.

